

DELIBERATION CFVU₀₄₂-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 11 avril 2018.

Objet de la délibération : Procès-verbal du 26 février 2018

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 26 mars 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du 26 février 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour, sous réserve des modifications suivantes :

- Enlever la phrase « cette décision est prise à la majorité avec 5 voix pour et 6 voix contre » après le point 4. Enseignement et conventions. En effet, cette phrase est mal placée et non cohérente.
- Ajouter l'intervention de Mme HARZALLAH dans le point relatif aux capacités d'accueil en M2 Droit pour la rentrée 2018/2019.

A Angers, le 25 avril 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **14 mai 2018**

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie
universitaire

26 février 2018

Soumis au vote de la Commission de la formation et de la vie
universitaire du lundi 23 avril 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 26 février 2018 à 9h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
ANTUNES Cécilia (Suppléant : TRÉMOUREUX Clémence)	Présente
BARBE Valérie	Présente
BIORET Pierre (Suppléante : HAMEL Justine)	Présent
BLAKE Laura (Suppléant : JOUIN Arthur)	Présente
BOUCHERON Sonia	Présente
BOURHIS Louis-Charles (Suppléante : JOUANNEAU Sarah)	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CÉDILLE Émile (Suppléant : CHAUVIN Paul)	Présent
CHEVREAU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
DURAND Rémy (Suppléante : RAUD—LEGER Léna)	Présent
EMOND Hervé	Présent
FAUCONNIER Valentin (Suppléante : COUVÉ Marine)	Présent
FILLIOL Julie (Suppléant : BARILLIER Lucas)	Présente
FLEURANT Cyril	Présent
FOUCHET Florian	Présent
GAY-BOISSON Catherine	Présente
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Excusé
HARZALLAH Mély (Suppléant : BOUT Victor)	Présente
INGREMEAU Françoise	Présente

LACROIX Florence (Suppléante CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
LAHEURTE Cyrille	Excusé, donne procuration à Thierry CAILLEAU
LAMBERT Axel (Suppléant : HAINSELIN Lucas)	Présent
LE TERTRE Antoine (Suppléant : Couturier Éric)	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCIER Félix (Suppléant : WAGNER Rémi)	Présent
MOISY Laurence	Excusée, donne procuration à Philippe VIOLIER
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Présente
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Présent
PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Présente
PIERRE Éric	Présent
RULENCE David	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
SEILLER Nell (Suppléante : GUICHETEAU Marie-Laure)	Excusée, donne procuration à Félix MERCIER
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
VIOLIER Philippe	Présent

◆ **Membres présents invités :**

◆ Jean-René MORICE, vice-président culture, initiatives et communication	Christophe DANIEL, doyen de la Faculté Droit Economie Gestion
--	---

◆ **Secrétariat :**

Cellule institutionnelle



Ordre du Jour

1. Informations	1
1.1 Le Plan Etudiant	1
2. Approbation des procès-verbaux	1
2.1 Procès-verbal du 13 décembre 2017	1
3. Affaires Générales.....	1
3.1 Election du / de la Vice-président.e Etudiant.e.....	1
3.2 Election des membres de la CVet : 1 enseignant.e chercheur.e, 1 personnel BIATSS et 2 étudiant.e.s 3	
3.3 Election des usagers aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs.....	4
3.4 Désignation de deux membres usagers pour le comité de suivi Thélème	5
4. Enseignement et conventions.....	5
4.1.1 Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants ».....	6
4.1.2 Parcoursup : attendus locaux.....	5
4.1.3 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux	5
4.1.4 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT	5
4.2.1 Admission en Master : capacités d'accueil en M1	6
4.2.2 Admission en Master : capacités d'accueil en M2 Droit	7
4.2.3 Admission en Master : dates de recrutement.....	7
4.3 Conventions.....	7
<input type="checkbox"/> <i>UFR ESTHUA, Tourisme et Culture</i> :	7
<input type="checkbox"/> Convention de double diplôme avec Bali State Polytechnic (Licence Sciences sociales)	7
<input type="checkbox"/> <i>Faculté de Droit, d'économie et de gestion</i> :	8
<input type="checkbox"/> Convention de partenariat avec le Groupe ENOES (Master Comptabilité, Contrôle, Audit) ...	8
<input type="checkbox"/> Convention de partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (Master 2 Gestion de patrimoine)	8
<input type="checkbox"/> Convention Double Diplôme avec Nicolaus Copernicus University (NCU), Toruń Poland (Master Management et commerce international)	8
<input type="checkbox"/> <i>Faculté des Lettres, langues et sciences humaines</i> :	8
<input type="checkbox"/> Convention de partenariat avec la Fédération des Centre Sociaux et Socioculturels de France – Fédération du Maine-et-Loire (LP Intervention sociale)	8
<input type="checkbox"/> Convention de co-accréditation avec le Mans Université (Master Histoire)	8
<input type="checkbox"/> Convention de co-accréditation avec l'Université de Nantes (Master Psychologie sociale, du travail et des organisations)	8

5	Vie étudiante.....	9
5.2	Projets FSDIE.....	9
6	Questions diverses.....	10
	ANNEXES	11



A l'ouverture de la séance du 26 février 2018 à 9h30, 38 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 28 membres présents, 6 procurations). Deux membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 Le Plan Etudiant

Mme MALLET présente le plan étudiant (cf. Diaporama en annexe 1). Elle précise que pour l'accompagnement des étudiants, plusieurs possibilités sont à l'étude. Il peut s'agir soit d'un tutorat à l'instar du dispositif DARE, soit éventuellement une Licence en 4 ans. Dans ce sens, le Ministère a attribué à l'Université d'Angers des postes et une dotation supplémentaire pour la rentrée prochaine.

M. ROBLEDO indique qu'un soutien à de l'investissement va s'ajouter aux dotations. L'enveloppe globale à l'échelle nationale est de l'ordre de 6 millions d'euros. Chaque université remonte au Rectorat dont il dépend, pour le 31 mars, les projets pour lesquels ils sollicitent ce soutien. Il indique que les projets doivent s'inscrire dans le cadre de la réussite des étudiants.

M. MERCIER demande des informations sur le rôle des directeurs d'études. Il souhaite savoir jusqu'à quel point ils influenceront l'étudiant dans ses choix d'orientation ou de réorientation potentiels.

Mme MALLET répond en expliquant qu'il s'agit avant tout d'un rôle de conseil, l'étudiant doit rester acteur de son parcours de formation.

M. MERCIER explique que, selon lui, le contrat pédagogique est un moyen de négociation pour les enseignants puisque si l'étudiant ne suit pas son contrat pédagogique il ne peut pas s'inscrire à l'université. Mme MALLET répond que l'impossibilité de s'inscrire à l'université pour un étudiant aura lieu uniquement si celui-ci refuse de signer le contrat pédagogique, le suivi n'intervient pas dans le processus. Elle rappelle que le contrat pédagogique est une aide proposée à l'étudiant pour l'accompagner vers la réussite, il ne s'agit pas d'une contrainte.

M. ROBLEDO prend l'exemple d'un bachelier de série Littéraire qui souhaiterait faire une licence de physique, actuellement rien ne l'interdit. Les équipes pédagogiques lui proposeront certainement de suivre les dispositifs d'accompagnement proposés (mise à niveau scientifique par exemple). L'étudiant peut refuser mais ses chances de réussite seront extrêmement faibles. Il insiste sur le fait qu'à l'Université d'Angers, il s'agira avant tout d'un dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 13 décembre 2017

Le procès-verbal du 13 décembre 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 6 abstentions.

3. Affaires Générales

3.1 Election du / de la Vice-président.e Etudiant.e

M. ROBLEDO demande aux candidats de se présenter en 10 minutes maximum.

Afin de déterminer lequel des deux candidats va s'exprimer en premier, un tirage au sort est effectué par le plus jeune des membres présents, M. Rémi DURAND. Il en ressort que M. Emile CEDILLE prendra la parole en premier.

M. CEDILLE (dont la profession de foi se trouve en annexe 2) a 19 ans et est actuellement étudiant en première année de Licence Sciences de la Vie et de la Terre parcours Géologie. M. CEDILLE est actuellement le représentant de sa promotion. Par le passé, il a été trésorier dans son lycée et élu pendant 3 ans au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) ce qui lui a permis de participer à plusieurs commissions (conseil de discipline, commission permanente, conseil d'administration entre autre). Il a également participé à de nombreuses rencontres CVL au cours desquelles ont été abordés des sujets comme la santé ou l'environnement à l'échelle d'un établissement.

M. CEDILLE présente ensuite ses objectifs s'il était élu Vice-président Etudiant : son premier axe de travail porterait sur la réussite des étudiants, notamment à travers le projet Thélème, dont il souhaite accompagner la mise en place.

Ensuite, il désire créer une liaison université / entreprises, tout en mettant en place le module du Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant (3PE) dans les composantes intégrant une recherche de stages encadrée et soutenue par la plateforme Ipoline. En parallèle, il souhaite permettre l'accès à des stages non obligatoires dans l'ensemble des composantes. Dans ce sens, il prévoit une réflexion sur la mise en place de forums accueillants des entreprises dans chaque composante.

Puis, M. CEDILLE dans son deuxième axe de travail, souhaite développer les relations avec les partenaires locaux de l'Université d'Angers, notamment les associations étudiantes, qui permettent de dynamiser la vie des étudiants. Il note également qu'il est important d'inclure dans cette démarche les campus éloignés d'Angers, comme le campus de Cholet ou celui de Saumur. Il souhaite valoriser le bénévolat et mettre en place un congrès des représentants des associations pour faciliter la liaison entre les étudiants et les instances.

Enfin, M. CEDILLE souhaite travailler à l'amélioration de la participation des étudiants aux élections. Il souhaite mettre en place un module pour expliquer le rôle des élus étudiants au plus grand nombre.

Pour conclure M. CEDILLE indique aux membres qu'il tiendrait le rôle de VPE avec sérieux, s'il était élu, qu'il serait entouré d'une équipe d'élus CFVU appliquée et présente tout au long du mandat et qu'il bénéficierait d'une passation complète avec Safia KIKER.

M. BOURHIS demande la position d'Emile CEDILLE sur le Plan Etudiants.

M. CEDILLE répond que si les attendus locaux ne deviennent pas des critères d'admission à l'université, la Fé2A est pour le Plan Etudiants.

Mme BOUCHERON demande à Emile CEDILLE de développer son idée de développer des forums au sein des composantes.

M. CEDILLE répond qu'il propose de faire venir des entreprises au sein de chaque composante pour faciliter l'orientation des étudiant.es.

Mme BERNARD lui demande sa proposition concernant la mise en place du 3PE pour mettre en lien les entreprises avec les étudiants.

M. CEDILLE répond qu'il souhaite que l'enseignant en charge du 3PE encadre la recherche de stage, ait un rôle de conseil dans la rédaction des CV et lettres de motivation. Dans le même temps, il aurait une mission d'information auprès des étudiants concernant les stages non obligatoires.

Mme HARZALLAH demande si le 3PE et le module sur le rôle des instances et des élu.es étudiant.es seraient optionnels ou obligatoires.

M. CEDILLE répond que la mise en place du module sur le fonctionnement de l'université serait faite en début d'année avec un rappel un mois avant les élections. Pour le 3PE, il s'agirait d'appliquer le modèle existant dans des composantes qui ne proposent pas ce module.

Mme MALLET demande si Emile CEDILLE s'appuierait, au cours de son potentiel mandat, sur les élu.es étudiant.es du Conseil d'administration.

M. CEDILLE répond par l'affirmative et indique qu'il souhaite proposer Hadrien ROBIDAS comme chargé de missions et qu'il dialoguerait avec l'ensemble des étudiants élus, y compris ceux du conseil d'administration.

M. ROBLEDO remercie Emile CEDILLE et invite Pierre BIORET, second candidat, à venir se présenter.

M. BIORET a 20 ans, il est actuellement étudiant en 2^{ème} année de licence Lettres classiques à l'Université d'Angers. Il est en réorientation et a validé par le passé une première année en physique, technologies et sciences de l'ingénieur en classe préparatoire scientifique au lycée Chevrollier à Angers. Il indique donc pouvoir faire preuve d'adaptabilité et de rigueur.

M. BIORET indique avoir pratiqué le théâtre ce qui lui permet aujourd'hui d'avoir des facilités à communiquer en public. De plus, il informe être élu au conseil de gestion de la Faculté LLSH puisqu'il a à cœur de représenter les étudiants.

M. BIORET énonce les principaux axes de travail de son programme. Tout d'abord, il souhaite renforcer le tissu associatif, qui fait de la culture une vraie force de l'Université d'Angers. Pour se faire, il propose de poursuivre la dynamique lancée, notamment à travers la remise du label UA aux associations étudiantes.

M. BIORET propose de penser l'Université d'Angers et ses services comme des initiateurs de projets pour les associations étudiantes. Il souhaite également proposer l'expérimentation d'un volet social du FSDIE (à

hauteur de 5%) dont les critères seraient fixés par une commission regroupant des élu.es des différents collèges et représentants du SUMPPS, notamment une assistante sociale.

Ensuite, M. BIORET propose de renforcer le Campus Day qui permet chaque année de valoriser le monde associatif.

M. BIORET souhaite que l'Université d'Angers soit valorisée pédagogiquement au vu du taux de réussite en licence et de ses enseignements de qualité. Dans ce sens les dispositifs d'accompagnement doivent être pérennisés et prolongés. Il souhaite également que l'e-pédagogie soit développée.

M. BIORET pense que l'Université d'Angers doit poursuivre son dialogue avec les étudiants de sorte à continuer de proposer des actions en cohérence avec leurs besoins. De plus, il souhaite que l'université puisse garantir sa liberté d'accès et la réussite du plus grand nombre.

M. BIORET indique que l'université doit être pensée avec l'ensemble des acteurs et des partenaires locaux (commune, Région, CROUS...).

M. BIORET indique qu'il souhaite faire le bilan de la COMUE UBL en toute transparence. Il indique qu'un travail doit également être mené pour favoriser la liaison lycées / université. Un des aspects du projet Thélème porte sur ce point, il souhaiterait donc être force de proposition sur ce sujet dans l'intérêt des lycéens et des étudiants.

Pour conclure, M. BIORET indique qu'il souhaite être un médiateur et un acteur entre toutes les parties de l'Université d'Angers.

Mme BLAKE demande quelle est la position de M. BIORET sur le projet Thélème, étant donné que l'UNEF, son organisation d'appartenance, y est opposée.

M. BIORET répond qu'il souhaite engager un dialogue avec l'ensemble des acteurs sur ce sujet et pas seulement avec l'UNEF.

M. BOURHIS remarque que M. BIORET n'a pas mentionné les sites délocalisés, aussi, il lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre pour éviter leur isolement.

M. BIORET répond que l'intégration des sites délocalisés doit être favorisée (à travers, par exemple, le CROUS et un Restaurant Universitaire). Il indique qu'il est nécessaire de garantir la possibilité de rapprocher ces sites et poursuivre la dynamique de l'Université d'Angers qui a par exemple mis en place des navettes lors du Campus Day.

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

- Émile CEDILLE : 26 voix
- Pierre BIORET : 10 voix

Émile CEDILLE, ayant obtenu la majorité des voix des membres du conseil, est élu Vice-président étudiant.

3.2 Election des membres de la CVet : 1 enseignant.e chercheur.e, 1 personnel BIATSS et 2 étudiant.e.s

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

Commission Vie de l'Établissement (CVet)		
1 enseignant.e-chercheur.e, enseignant.e et chercheur.e	Éric PIERRE	unanimité
1 personnel BIATSS	Sonia BOUCHERON	unanimité
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Simon MEZIERE	28 voix pour
	Marine COUVÉ	21 voix pour

3.3 Election des usagers aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

Elections des usagers aux commissions permanentes		
Commission permanente du numérique		
2 étudiant.es de l'UA	Axel LAMBERT Victor BOUT	28 voix pour 25 voix pour
Commission des relations internationales		
1 étudiant.e de l'UA	Agathe NIVELEAU	22 voix pour
Comité de suivi Licence - Master		
6 étudiant.es dont au moins 2 membres élus.e.s par et parmi la CFVU	Antoine LE TERTRE	33 voix pour
	Simon MEZIERE	31 voix pour
	Hadrien ROBIDAS	30 voix pour
	Laura BLAKE	29 voix pour
	Mély HARZALLAH	22 voix pour
	Félix MERCIER	18 voix pour
Commission d'évaluation des formations		
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Soizic PENGAM Arthur JOUIN	26 voix pour 24 voix pour
Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante		
3 étudiant.e.s de l'UA	Cécilia ANTUNES Emma GRESSELIN Éric COUTURIER	24 voix pour 21 voix pour 20 voix pour
Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription		
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Chloé JARDINAU Arthur JOUIN	27 voix pour 22 voix pour
Commission césure		
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	FILLIOL Julie LE TERTRE Antoine	35 voix pour 29 voix pour
Elections des membres des conseils de gestion des services communs et généraux		
Conseil de gestion du service universitaire d'Information, d'orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)		
2 étudiant.e.s de l'UA	Maurice VOISIN Emma GRESSELIN	33 voix pour 29 voix pour
Conseil de gestion du service universitaire de Médecine préventive et de la promotion de la santé (SUMPPS)		
2 étudiant.e.s de l'UA	Maurice VOISIN Laura BLAKE	34 voix pour 32 voix pour

Conseil de gestion du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)		
4 étudiant.e.s de l'UA inscrit.es au SUAPS	Émile CEDILLE KAMAGATE Abdul <i>2 sièges à pourvoir</i>	29 voix pour 26 voix pour

3.4 Désignation de deux membres usagers pour le comité de suivi Thélème

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Comité de suivi du projet Thélème		
2 étudiant.es membres de la CFVU	Antoine LE TERTRE Simon MEZIERE	30 voix pour 24 voix pour

4. Enseignement et conventions

4.1.1 Parcoursup : attendus locaux

Mme MALLET présente les attendus locaux (cf. diaporama en annexe 1).

Les attendus locaux sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 voix contre.

4.1.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux

Mme MALLET présente les éléments pris en compte pour examiner les vœux (cf. diaporama en annexe 1).

M. LAMBERT explique les raisons pour lesquelles son organisation va rejeter les éléments pris en compte pour examiner les vœux. Tout d'abord, il craint que pour les étudiant.es en réorientation le CV prenne une place trop importante et crée des inégalités entre eux. Ensuite, la prise en compte du classement du lycéen dans sa classe ne lui apparaît pas pertinente.

M. BOURHIS demande s'il s'agit de la fin du tirage au sort pour l'entrée à l'université.

Mme MALLET répond qu'il n'y a jamais eu de tirage au sort pour l'entrée à l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO indique qu'il a toujours refusé le tirage au sort et remercie les équipes pédagogiques qui, l'an dernier, ont accueilli des étudiants au-delà de leurs capacités d'accueil.

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 6 voix contre et 8 absentions.

4.1.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT

Mme MALLET indique que ces capacités d'accueil ont été votées aux instances de décembre, sans savoir de quels moyens nous allions être dotés. Depuis, le Rectorat de l'Académie de Nantes et le Ministère nous ont accordé des postes supplémentaires, à condition d'augmenter certaines capacités d'accueil. Ce sont ces nouvelles capacités d'accueil qui sont donc mises au vote lors de cette séance (cf. diaporama en annexe).

Mme HARZALLAH indique que son organisation est pour une augmentation de toutes les capacités d'accueil en licence pour permettre un libre et égal accès à l'université à tous les étudiants.

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

4.1.1 Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants ».

Les élu.es de l'UNEF lisent une motion (cf. annexe 2) et souhaitent la proposer au vote.

M. ROBLEDO accepte et met la motion au vote.

La motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants » est rejetée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix contre et 6 voix pour.

4.2.1 Admission en Master : capacités d'accueil en M1

Mme MALLET présente les capacités d'accueil en M1 (cf. diaporama en annexe 1). Elle indique que deux modifications vont être faites : en M1 mention Bio géosciences et en M1 Etudes sur le genre les capacités d'accueil vont être augmentées à 10 places – contre 7 proposées, puisque l'ouverture d'un parcours ne peut être effective en dessous de 10 étudiants, comme indiqué dans une lettre de cadrage votée par le conseil d'administration en septembre 2017.

M. LERICHE indique que le parcours Bio géosciences est co-accrédité avec l'université de Rennes. Aussi, il compte plus de 7 étudiants inscrits mais la plupart viennent de Rennes.

Mme BLAKE salue le choix de l'Université d'Angers d'avoir évité le tirage au sort en septembre 2017 et celui d'avoir maintenu la plupart des capacités d'accueil en M1 égales par rapport à 2017. Néanmoins, elle note une diminution de certaines capacités d'accueil pour la Faculté DEG, avec une perte de 40 places. Elle remarque également une diminution totale de 102 places en M1 pour la Faculté LLSH. Elle indique que les élu.e.s Fé2A ne peuvent pas voter ces capacités d'accueil en l'état et souhaite qu'il n'y ait pas de diminution de capacités d'accueil.

Mme MALLET précise que l'an passé les capacités d'accueil prévoyaient le nombre de redoublants (celui-ci était connu puisque qu'il s'agissait d'étudiants n'ayant pas de stages). Elles ont désormais été revues à la baisse en fonction de ce paramètre. Elle indique également que certaines capacités d'accueil, notamment en DEG ont été diminuées au regard du nombre de candidatures déposées en 2017 mais également du nombre de stages et/ou de contrats de professionnalisation que nous pouvons proposer.

M. DANIEL explique le passage de 90 places à 45 places en Master mention économie appliquée. Il s'agit d'un ajustement et un souhait de réaffirmer que les profils des étudiants correspondent au profil de la formation. Il indique également qu'un certain nombre de formations s'effectue avec des partenaires, qui eux même diminuent leurs capacités d'accueil compte tenu des débouchés professionnels. Ce n'est pas un souhait d'avoir des promotions plus restreintes.

M. LAMBERT demande si ces capacités d'accueil sont indicatives ou effectives.

M. DANIEL répond que pour la faculté DEG elles sont indicatives.

Mme MALLET indique que juridiquement si des composantes souhaitent accepter plus d'étudiants que leurs capacités d'accueil, rien ne les en empêche.

M. DANIEL explique que sa crainte est que le recteur propose des dossiers d'étudiants n'ayant pas le profil de la formation si les capacités d'accueil sont importantes. Il préfère les calculer au plus juste pour n'avoir que des étudiants possédant les compétences requises pour réussir. Néanmoins, il ne refusera pas de très bons dossiers, le cas échéant, il acceptera de dépasser les capacités d'accueil concernées.

M. ROBLEDO précise qu'en termes d'accueil, à la rentrée 2018 il y aura plus d'étudiants qu'en 2017. Cela est lié à la sélection en M1 de 2017, elle induit moins de redoublements et une augmentation des passages en M2. Les places ainsi disponibles seront ouvertes aux étudiants de Licence 3. Puis, il indique qu'aucun responsable de formation ne refuserait des candidatures de qualité. Il explique également que certaines formations ne peuvent accueillir des étudiants qu'en contrat de professionnalisation. Dans ces cas-là, nous pouvons anticiper le nombre de contrats que nous allons pouvoir proposer aux étudiants, il ne serait donc pas judicieux d'indiquer une capacité d'accueil plus élevée.

Mme MOISON demande si des étudiants n'ayant pas le profil de la formation peuvent être « imposés » alors que la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

M. ROBLEDO répond par la négative en précisant que les prérequis seront toujours valables.

Aujourd'hui, le droit à poursuite d'études est encadré par le rectorat. Or, certaines mentions peuvent laisser croire que la formation est en adéquation avec le profil du candidat alors que ce n'est pas le cas. Les prérequis évitent donc de se voir imposer certaines candidatures.

M. MERCIER trouverait intéressant de revoir toutes les capacités d'accueil à la hausse pour que chaque étudiant puisse prétendre obtenir une place dans la formation souhaitée.

M. ROBLEDO répond que nous ne pouvons pas accueillir des étudiants dans des formations où ils risqueraient d'échouer, il est important de trouver l'équilibre entre prérequis et droit à la poursuite d'études.

Les capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.

4.2.2 Admission en Master : capacités d'accueil en M2 Droit

Mme MALLET présente les capacités d'accueil en M2 Droit (cf. diaporama en annexe 1). Elle explique qu'il s'agit d'une formation dérogatoire qui sélectionne en M2.

Mme HARZALLAH indique avoir été informée via le Comité Licence Master que les compétences en M1 seraient vérifiées par un responsable de formation pour assurer la réussite en M2. Aussi, elle souhaite avoir plus d'informations sur le rôle du responsable de formation dans ce cadre.

Mme MALLET répond que la loi a été imaginée de telle sorte que les étudiants admis en M1 poursuivent en M2 dans la même université. Or, pour les étudiants qui souhaitent changer de mention de diplôme, d'université entre le M1 et le M2, leur dossier sera étudié par une commission qui vérifiera si les prérequis de M1 peuvent leur permettre de suivre le M2 dans la mention ou le parcours envisagé. Elle précise que les capacités d'accueil fixées pour le M1 sont inchangées pour le M2. Si de nouveaux étudiants sont admis en M2 cela augmente la capacité d'accueil initialement prévue.

Les capacités d'accueil en M2 Droit pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

4.2.3 Admission en Master : dates de recrutement

Mme MALLET présente les dates de recrutement (cf. diaporama en annexe 1). Elle indique qu'en fonction des dates des jurys, il sera demandé aux étudiants de s'inscrire avant la fermeture administrative de l'université, soit le 21 juillet 2018.

M. BLAKE demande pourquoi la période entre le dépôt des dossiers et la réponse définitive est inférieure à deux mois pour l'ESTHUA et l'ISTIA.

Mme MALLET répond que dans ces composantes l'examen des dossiers et les réponses aux étudiants se feront au fur et à mesure.

Les dates de recrutement en Master sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

4.3 Conventions

Mme MALLET explique aux nouveaux élus que le travail sur les conventions a commencé en début d'année, à la suite du renouvellement du contrat.

➤ UFR ESTHUA, Tourisme et Culture :

- *Convention de double diplôme avec Bali State Polytechnic (Licence Sciences sociales)*

M. ROBLEDO demande des précisions sur le nombre d'ECTS que les étudiants peuvent valider. Sur la convention actuelle, il est juste indiqué 18 ECTS, ce qui n'est pas suffisant.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL pense que les crédits internationaux sont à multiplier par deux pour obtenir des ECTS.

La convention de double diplôme relative à la Licence Sciences sociales est approuvée sous réserve d'obtenir des informations complémentaires sur le nombre d'ECTS validés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour sous réserve précitée.

➤ Faculté de Droit, d'économie et de gestion :

- *Convention de partenariat avec le Groupe ENOES (Master Comptabilité, Contrôle, Audit)*

Mme MALLET remarque l'absence de l'article 5.3 sur l'évaluation par les étudiants et demande à ce qu'il soit ajouté.

M. DANIEL approuve.

La convention de partenariat relative au Master Comptabilité, Contrôle, Audit est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

- *Convention de partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (Master 2 Gestion de patrimoine)*

Mme PENGAM indique que dans le conseil de perfectionnement, un étudiant siège. Elle souhaite qu'il/elle soit élu.e par ses pairs et non par le président du jury de la formation.

Mme RAVAIN précise que selon la lettre de cadrage il/elle est élu.e par ses pairs ou par le conseil de gestion.

La convention de partenariat relative au Master 2 Gestion de patrimoine est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

- *Convention Double Diplôme avec Nicolaus Copernicus University (NCU), Toruń Poland (Master Management et commerce international)*

Mme NIVELEAU demande pourquoi il n'y pas d'article sur l'évaluation par les étudiants.

Mme MALLET répond que pour les doubles diplômes, cet article n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit de nos formations.

La convention de double diplôme concernant le Master Management et commerce international est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

➤ Faculté des Lettres, langues et sciences humaines :

- *Convention de partenariat avec la Fédération des Centre Sociaux et Socioculturels de France – Fédération du Maine-et-Loire (LP Intervention sociale)*

La convention de partenariat relative à la Licence Professionnelle intervention sociale est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec le Mans Université (Master Histoire)*

La convention de co-accréditation relative au Master Histoire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

- *Convention de co-accréditation avec l'Université de Nantes (Master Psychologie sociale, du travail et des organisations)*

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie sociale, du travail et des organisations est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

M. MORICE répond qu'une discussion a eu lieu lors de la CVE. Il précise qu'au-delà du coût, cette association a été créée uniquement pour organiser des congrès, ce qui est restrictif pour une association étudiante.

Mme PENGAM explique que le choix de créer une nouvelle association a été fait pour éviter une défaillance au sein d'une association étudiante engagée sur différents projets, dans le cas où les recettes ne seraient pas à la hauteur de celles attendues.

Le projet FSDIE suivant est approuvé.

La décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 7 voix contre et 7 abstentions.

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	Proposition
3 AGA Association Angevine de l'Assemblée Générale de l'ANEPF (Pharmacie)	Assemblée générale de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)	5000 €	2 000 €

6 Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h42.

**La Vice-présidente formation et vie
universitaire,
de l'Université d'Angers**


Sabine MALLET

ANNEXES

Annexe 1 : Diaporama de la séance du 26 février 2018

Annexe 2 : profession de foi d'Emile CEDILLE

Annexe 3 : Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants »



Annexe 1 : Diaporama de la séance du 26 février 2018



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire 26 février 2018

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Affaires générales
5. Enseignement et conventions
6. Vie étudiante

1. Informations

1.1 Point sur le Plan Etudiants

Plan Etudiants

Le calendrier

Les dispositions essentielles

La plateforme Parcoursup

Les dotations « Plan Etudiants »

L'accompagnement des étudiants

Le calendrier

- ➔ Octobre 2017 : Annonce du Plan Etudiants par le MESRI
- ➔ Décembre - février 2017 : Débat au Parlement du projet de loi Orientation et réussite des étudiants
- ➔ 15 Février 2018 : Le Parlement adopte le projet de loi Orientation et réussite des étudiants, après réunion d'une CMP

En // :

- Ministre souhaite une évolution de l'arrêté Licence de 2011 ;
- Tour de France des pratiques : Universités du Grand Ouest (PdL, Bretagne, Centre) le 5 février

Les dispositions essentielles

Une affectation simple et transparente



Une nouvelle plateforme plus simple
et plus transparente :

Parcoursup



Suppression de la sélection par tirage au sort

Les dispositions essentielles

Des parcours sur mesure



Possibilité de césure dès la licence
avec accompagnement pédagogique
obligatoire



Personnalisation des parcours ; contrat de
réussite pédagogique



Un accompagnement renforcé :

- **Directeur des études** en charge d'assurer le suivi de chaque contrat de réussite pédagogique
- **Tuteur étudiant** qui délivrera des conseils en termes de méthodologie, d'organisation du temps de travail, de la vie universitaire

Les dispositions essentielles

Le Recteur, garant du bon fonctionnement du système



Il fixe le nombre de places proposées au sein de chaque formation de l'ESR, en concertation avec les établissements



Garantie du droit d'accès de tout bachelier à suivre des études dans l'ESR



Des quotas pour les boursiers et les étudiants provenant d'autres académies afin de favoriser la mobilité sociale et géographique.

Les dispositions essentielles

Baisse du coût de la rentrée pour les étudiants

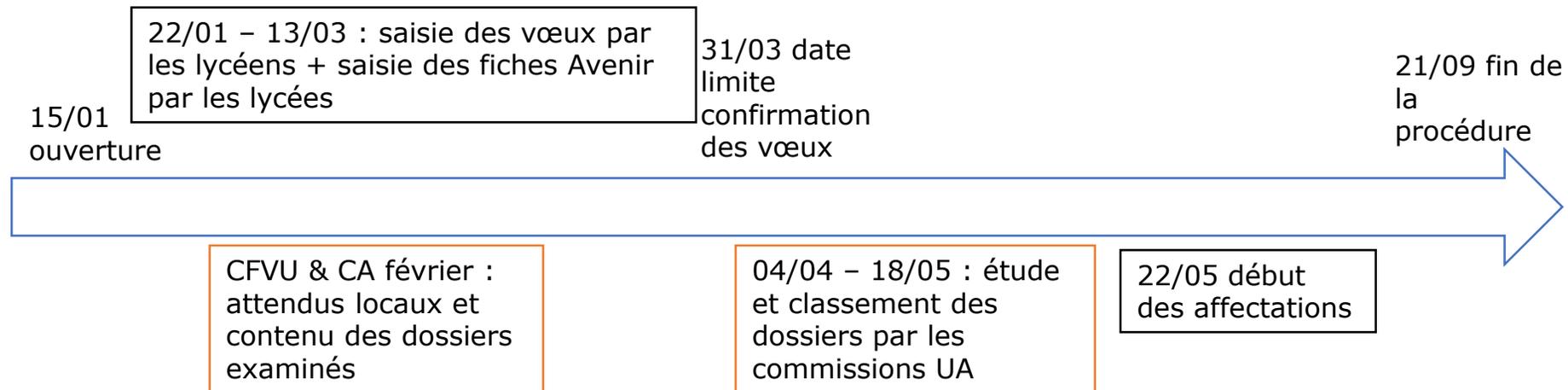


Rattachement de la SSE au régime général + suppression de la cotisation annuelle

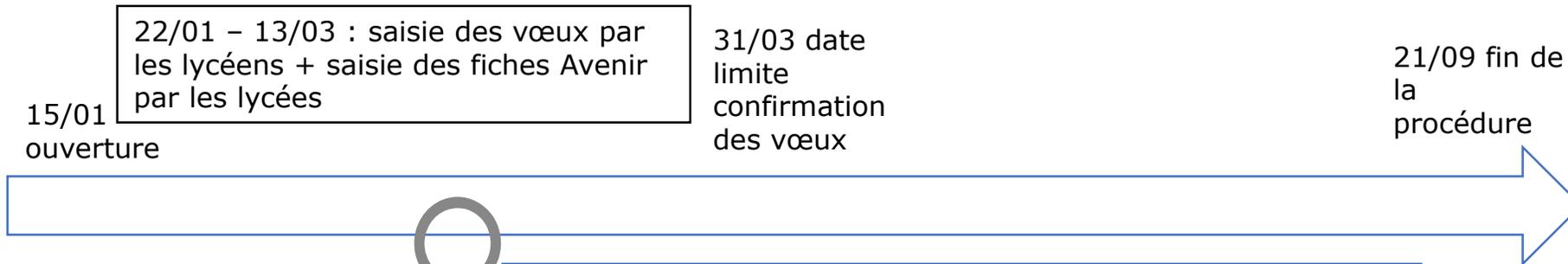


Contribution unique « vie étudiante » qui se substitue au droit de médecine préventive, au FSDIE et aux cotisations SUAPS et culture

La plateforme Parcoursup



La plateforme Parcoursup



15/01
ouverture

22/01 - 13/03 : saisie des vœux par
les lycéens + saisie des fiches Avenir
par les lycées

31/03 date
limite
confirmation
des vœux

21/09 fin de
la
procédure

Vœux :

- 10 vœux + 20 sous-vœux maximum
- Pas de classement
- Pas d'obligation de faire un vœu en filière non sélective

Fiche Avenir :

- Moyenne dans les différentes matières et classement du lycéen
- Appréciation des enseignants
- Profil du lycéen (méthode de travail, autonomie...)
- Avis du conseil de classe sur le projet du lycéen
- Avis du proviseur sur la capacité à réussir

La plateforme Parcoursup

Etude et classement des dossiers

- ➔ Commission d'admission (= 1 par formation) étudie et classe tous les dossiers de candidature.
- ➔ Logiciel d'aide à la décision :
 - ❑ Déjà utilisé CPGE & DUT
 - ❑ Les éléments étudiés rendus publics
- ➔ Réponses possibles pour licence: Oui / Oui si
 - Oui : inscription sans condition
 - Oui si : accompagnement dans le cadre d'un contrat pédagogique
 - ❖ Le lycéen peut refuser le contrat pédagogique
 - ❖ Si refus, l'Université n'est pas obligée d'inscrire le lycéen
- ➔ Statut « En attente »
 - ✓ Si nbr candidats > capacités d'accueil
 - ✓ Géré automatiquement sur la plateforme
 - ✓ Le lycéen aura un « oui » ou un « oui si » derrière « en attente » :

La plateforme Parcoursup

15/01
ouverture

31/03 date
limite
confirmation
des vœux

21/09 fin de
la
procédure



22/05 début
des affectations

Les avis possibles :

Si filière sélective : Oui / En attente d'une place / Non

Si filière non-sélective : Oui / Oui si / En attente d'une place

Affiché dans Parcoursup ⇒ mail, texto... pour prévenir le lycéen



L'étudiant choisit un vœu dès qu'il a 2 OUI
mais il peut conserver ses vœux en attente
(case à cocher)

Dotations « Plan Etudiants »

➔ Dotations Rectorat pour l'université d'Angers

- 5 postes
- 8 postes équivalents en HC pour la période septembre-décembre

- ➔ Psychologie 4 ATER
- ➔ LEA 1 Enseignant secondaire
- ➔ Droit 2 ATER
- ➔ SEG 1 Enseignant secondaire ou 2 ATER
- ➔ Tourisme 1 ATER

➔ Dotations Ministérielles pour toutes les Universités pour financer :

- l'étude des dossiers
- la fonction de directeur des études
- l'investissement
- l'innovation pédagogique

- ➔ 65240 € pour 2018
- ➔ 136 111 € pour 2018-2019

L'accompagnement des étudiants

Réflexions en cours avec les composantes



2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 13 décembre 2017 – VOTE

3. Affaires générales

3.1 Election du/de la Vice-président.e Etudiant.e

3.2 Election des membres de la CVEt :

1 enseignant.e chercheur.e et 1 personnel BIATSS

3.3 Election des usagers aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

3.4 Désignation de deux membres usagers pour le comité de suivi du projet
Thélème

3.1 Election du/de la Vice-président.e Etudiant.e

Statuts Université d'Angers

Article 3.3 - Compétences des vice-présidents.es

La Commission de la formation et de la vie universitaire élit en son sein un/une vice-président.e étudiants chargé.e des questions de vie étudiante.

Son mandat est de deux ans. Il/Elle est élu.e à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative au tour suivant.

Il/Elle doit faire acte de candidature une semaine à l'avance

Le/La vice-président.e étudiant.e est assisté.e par un chargé.e de mission nommé.e par le/la président.e parmi les étudiants.es du Conseil d'administration sur proposition du/de la vice-président.e étudiants.

3.1 Election du/de la Vice- président.e Etudiant.e

Sont candidats :

- ▶ Emile CEDILLE, élu CFVU « Bouge ton campus »
secteur sciences et technologies

- ▶ Pierre BIORET, élu CFVU « UNEF, des élus.e.s de
proximité pour une université de qualité »secteur
Lettres Sciences Humaines et Sociales

3.2 Election des membres de la CVEt

Rôle de la CVEt :

La commission vie d'établissement est compétente dans les domaines : culturel, sportif, d'action de bénévolat, d'aide à la vie étudiante, d'animation des campus, d'animation interne ou toute autre initiative collective des étudiants et/ou des personnels. Elle est un lieu d'échange, de réflexion et de mise en cohérence de l'activité culturelle ou de cohésion en projet et mise en place par toutes les parties prenantes de l'université. En matière de Vie étudiante, elle examine les grands projets et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement définie par la CFVU. Un bilan annuel sera présenté par le Président de la Commission auprès des instances de l'Université. A ce titre, la commission propose:

- les projets relevant des Initiatives Etudiantes avant la décision du Conseil d'Administration. Elle communique en fin d'année à la CFVU le bilan des projets soutenus et le budget consommé ;
- les projets "Vie de l'établissement" : culturels, d'animation interne, sportifs à destination des étudiants et personnels avec notamment la mise en place du calendrier annuel des manifestations portées par l'établissement.

3.2 Election des membres de la CVEt

Election :

4 représentant.es de la commission de la formation et de la vie universitaire élu.es par et parmi ses membres (2 étudiant.es, 1 enseignant.e-chercheur.e, et 1 personnel BIATSS)

candidatent:

- **Enseignant.e** : Appel à candidature en séance
- **BIATSS** : Appel à candidature en séance
- **Etudiant.es** :
 - JOUANNEAU Sarah, suppléant : BOUHRIS Louis-Charles
 - MEZIERE Simon, suppléante : PENGAM Soizic
 - COUVÉ Marine, suppléant : FAUCONNIER Valentin
 - MERCIER Félix, suppléant : WAGNER Rémi
 - FILLIOL Julie, suppléant : BARILLIER Lucas

3.3 Election des usagers aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

Commissions permanentes :

- Commission permanente du numérique *(2 sièges)*
- Commission des relations internationales *(1 siège)*
- Commission d'évaluation des formations *(2 sièges)*
- Commission d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante *(3 sièges)*
- Comité de suivi Licence Master *(4 sièges)*
- Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription *(2 sièges)*
- Commission de césure *(2 sièges)*

Conseils des services communs :

- Conseil des sports *(4 sièges)*
- Conseil de gestion du suio-IP *(2 sièges)*
- Conseil de gestion du SUMPPS *(2 sièges)*

Commission Permanente du Numérique (2 sièges)

Rôle :

La Commission Permanente du Numérique (CPN) a pour mission principale de coordonner les actions de développement du numérique à l'université d'Angers. Elle examine les projets portés par les composantes ou services et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement.

La CPN réalise le bilan annuel du développement du numérique à l'université présenté aux instances par leur représentant.e et le/la vice-président.e en charge du développement du numérique. Elle prépare également les rapports d'évaluation autour du numérique.

Commission Permanente du Numérique (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice-président.e étudiants ou son/sa représentant.e ;
- 2 étudiant.e.s de l'Université d'Angers élu.es par la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Commission Permanente du Numérique (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant.e de l'UA

Candidatent :

- DOUESNEAU Guewen (en attente suppléant)
- BOUT Victor, suppléante : HARZALLAH Mély
- LAMBERT Axel, élu CFVU, suppléant : HAINSELIN Lucas

Commission des Relations Internationales (1 siège)

Rôle :

La commission des relations internationales en formation plénière, est une instance d'échange d'informations, de propositions et de débats sur les actions de coopération et les thèmes liés au secteur international. Elle est chargée de valider le dispositif de répartition des aides financières à la mobilité étudiante sortante.

Commission des Relations Internationales (1 siège)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice-président.e étudiants ou son/sa représentant.e ;
- 1 étudiant.e de l'Université d'Angers élu.es par la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Commission des Relations Internationales (1 siège)

Élection:

1 siège à pourvoir

Condition : être étudiant de l'UA

Candidate :

- BRETAGNE Ophélie, suppléante : CHAGNOT Margot
- MOISON Joanne, suppléant : NIVELEAU Agathe
- BIORET Pierre suppléante : HAMEL Justine
- NIVELEAU Agathe, suppléante : MOISON Joanne

Commission d'évaluation des formations (2 sièges)

Rôle :

La commission d'évaluation a pour mission de piloter la démarche et de proposer un schéma pluriannuel d'organisation conforme à la politique de l'université. Elle établit chaque année le plan des évaluations des formations et des enseignements et élabore les questionnaires nécessaires. Dans un second temps elle analyse les données obtenues afin de les présenter à la CFVU et de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des indicateurs visant à étayer des préconisations d'évolution des formations et des enseignements.

Commission d'évaluation des formations (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- 2 étudiants.es de la CFVU élus.es par et parmi ses membres

Commission d'évaluation des formations (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être membre de la CFVU

Candidatent :

- PENGAM Soizic, suppléant MEZIERE Simon
- JOUIN Arthur, suppléante : BLAKE Laura
- DURAND Rémy : suppléante RAUD—LEGER Léna
- BIORET Pierre : suppléante : HAMEL Justine

Commission d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante (3 sièges)

Rôle :

Le comité d'éthique est chargé d'analyser et de valider les questionnaires et enquêtes en lien avec la vie étudiante.

Commission d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante (3 sièges)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice-président.e étudiants
- 3 étudiant.e.s de l'Université d'Angers élu.es par la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Commission d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante (3 sièges)

Élection :

3 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant de l'UA

Candidatent :

- ANTUNES Cécilia, suppléante : TRÉMOUREUX Clémence
- COUTURIER Éric, suppléante : LE TERTRE Antoine
- BIORET Pierre, suppléante : HAMEL Justine
- GRESSELIN Emma, suppléant : KOBIELA Arthur
- MEUX Quentin, suppléante : RENARD Caroline

Comité de suivi Licence Master (6 sièges)

Rôle :

- produire des éléments d'analyse sur les mesures de réussite en licence, licence professionnelle et master prévus dans la politique de l'université
 - produire des éléments de synthèse et de préconisations sur les formations et principalement sur les mesures touchant au fonctionnement transversal des formations
 - analyser la coordination de l'offre de formation entre licences, licences professionnelles et masters
 - proposer des pistes de réflexion et des axes d'amélioration de l'offre de formation
 - produire des recommandations en matière pédagogique en lien avec les référentiels nationaux (comité de suivi de licence, de master...)
 - optimiser l'insertion professionnelle
- plus généralement de recueillir, en interne et en externe à l'établissement, diffuser les éléments de bonnes pratiques

Comité de suivi Licence Master (6 sièges)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice-président.e étudiants ou son/sa représentant.e ;
- 6 étudiants.es dont au moins 2 membres élus.es par et parmi la CFVU

Comité de suivi Licence Master (6 sièges)

Élection :

6 sièges à pourvoir

Conditions :

*Au moins 2 étudiants sur **6 membres** de la CFVU

*4 étudiants de l'UA

Candidatent :

- JOUANNEAU Sarah, suppléant : BOUHRIS Louis-Charles
- LE TERTRE Antoine, suppléant : COUTURIER Éric
- BLAKE Laura, suppléant : JOUIN Arthur
- MEZIERE Simon, suppléante : PENGAM Soizic
- ROBIDAS Hadrien, suppléante : DELAUNAY Mégane
- MERCIER Félix, suppléant : WAGNER Rémi
- HARZALLAH Mély, suppléant : BOUT Victor

Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription (2 sièges)

Rôle :

La commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription a pour mission :

- l'examen des dossiers de demande d'exonération des droits d'inscription
- la proposition au/à la président.e de l'université des dossiers susceptibles d'exonération

Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice-président.e étudiants ;
- 2 étudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU.

Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant de l'UA

Candidatent :

- JARDINAUD Chloé, suppléante : AVILA Mary-Lou
- BARBEAU Estelle (en attente suppléant)
- JOUIN Arthur, suppléante : BLAKE Laura

Commission de césure (2 sièges)

Rôle :

- évaluer le dispositif
- proposer des axes d'amélioration
- examiner les demandes de périodes de césure déposées par les étudiants.es auprès de leur composante, en cas de refus de la composante (examen du dossier et échange avec les étudiants.es)
- émettre un avis sur ces demandes

Commission de césure (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- le/la vice président.e étudiants ou son/sa représentant.e ;
- 2 étudiants.es de la CFVU élus.es par et parmi ses membres.

Commission de césure (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être membre de la CFVU

Candidatent :

- FILLIOL Julie, suppléant : BARILLIER Lucas

Nouvel appel à candidatures en ligne.

3.3 Election des usagers aux commissions permanentes et aux conseils de gestion des services communs

Conseils de gestion des services communs :

Conseil des sports *(4 sièges)*

Conseil de gestion SUIO-IP *(2 sièges)*

Conseil de gestion du SUMPPS *(2 sièges)*

Conseil des sports (4 sièges)

Rôle du SUAPS :

- mettre en œuvre la politique de l'université dans le domaine des activités physiques et sportives,
- enseigner, d'animer et d'organiser les Activités Physiques et Sportives (A.P.S.) au sein de l'université,
- informer les étudiant.e.s et le personnel de l'université des possibilités offertes par le SUAPS,
- apporter son concours au fonctionnement de l'association sportive de l'université,
- développer avec les composantes et les services de l'université l'éducation permanente et la documentation relative aux A.P.S., en liaison avec le Service Commun de la Documentation et des Archives (S.C.D.A.),
- prendre en charge les conditions d'insertion des athlètes de haut niveau ou de bon niveau régional dans l'Enseignement Supérieur.

Attributions du Conseil des sports du SUAPS

Le Conseil des sports du SUAPS règle, par ses délibérations, toute question concernant l'organisation et l'animation du service en statuant sur :

- le rapport d'activité du service,
 - l'utilisation des installations sportives mises à disposition,
 - les différentes mesures proposées pour
 - une meilleure information,
 - la répartition des différentes tâches d'animation et d'organisation,
- l'élaboration de la politique sportive à l'université.

Le Conseil des sports du SUAPS examine le budget du service et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.



Conseil des sports (4 sièges)

Composition du collège des usagers :

- 4 étudiants.es inscrits.es au SUAPS de l'université élus.es par la CFVU

Conseil des sports (4 sièges)

Élection :

4 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant.e de l'UA et inscrit.e au SUAPS

Candidatent :

- KAMAGATE Abdul Marc-Enselme
- CEDILLE Emile

Nouvel appel à candidatures en ligne.

Conseil de gestion du SUIO-IP (2 sièges)

Rôle du SUIO-IP:

- organiser l'accueil, l'information, l'orientation des étudiants.es à leur entrée à l'université et tout au long de leur cursus universitaire,
- accompagner les étudiants.es dans la construction de leur projet de formation et leur projet professionnel.

A cet effet,

- il contribue, en liaison avec les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les délégations régionales de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), à l'information des futurs.es bacheliers.ères sur les formations universitaires ;
- il participe à l'élaboration de la politique d'information de l'université et il constitue à cette fin une documentation sur les formations dispensées par l'université ; il rassemble, en liaison avec les services et les établissements compétents, une documentation sur les études, les professions et l'insertion professionnelle ;
- il favorise la réalisation de la mission d'orientation confiée aux enseignants.es-chercheurs.es du service public de l'enseignement supérieur par le Code de l'Éducation et la réglementation en vigueur et il collabore à des travaux d'enquête, d'étude et de recherche documentaires et bibliographiques ;
- il développe, notamment dans le cadre des programmes universités-entreprises, toute action destinée à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.es. Il établit les relations nécessaires avec le monde des professions et les services de l'emploi. Il réalise chaque année, à la demande ou en collaboration avec les composantes de l'université, des études sur le devenir professionnel des étudiants.es.

Cette mission s'exerce dans le cadre de la politique générale de l'université et de ses composantes.

Attributions du Conseil de gestion du SUIO-IP

Le Conseil de gestion du S.U.I.O-I.P donne son avis sur les orientations à donner à ses activités.

Il examine le budget du service et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

Conseil de gestion du SUIO-IP (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- 2 étudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU

Conseil de gestion du SUIO-IP (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant.e de l'UA

Candidatent :

- VOISIN Maurice
- GRESSELIN Emma

Conseil de gestion du SUMPPS (2 sièges)

Rôle :

Le Conseil de gestion est consulté sur :

- la politique de santé de l'établissement ;
- les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le Conseil d'administration de l'université ;
- le rapport annuel d'activité du service ;
- le cas échéant, les conventions liant le service à d'autres organismes extérieurs à l'université, préalablement à leur adoption par le Conseil d'administration de l'université.

Le Conseil approuve le règlement intérieur du service.

Conseil de gestion du SUMPPS (2 sièges)

Composition du collège des usagers :

- 2 étudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU

Conseil de gestion du SUMPPS (2 sièges)

Élection :

2 sièges à pourvoir

Condition : être étudiant.e de l'UA

Candidate :

- BLAKE Laura
- VOISIN Maurice

3.4 Désignation de deux membres usagers pour le comité de suivi du projet Thélème

Condition : être représentant.e étudiants élu.e à la CFVU

Candidatent :

- LE TERTRE Antoine
- MEZIERE Simon

4. Enseignement et vie étudiante

4.1 Parcoursup :

- Attendus locaux - **vote**
- Eléments pris en compte pour examiner les vœux – **vote**
- Capacités d'accueil en L1 et DUT - **votes**

4.2 Admission en Master

- Capacités d'accueil M1 –**vote**
- Capacités d'accueil M2 -**vote**
- Dates de recrutement –**vote**

4.3 Conventions – **votes**

4.1 Parcoursup : Evolutions des capacités d'accueil

➔ Capacités d'accueil revues à la hausse pour tenir compte des moyens supplémentaires accordés :

- ➔ LEA Anglais-Espagnol
- ➔ LLCER Allemand
- ➔ Psychologie
- ➔ DEUST Accueil d'excellence en tourisme

Mise à jour des capacités de DUT

- ➔ GEA
- ➔ GEII
- ➔ Génie biologique

POUR VOTE

Lien vers tableau de synthèse

4.1 Parcoursup : les attendus locaux

- ➔ Compléments sur les attendus :
 - ➔ Certaines formations ont complété les attendus nationaux pour préciser les caractéristiques des formations de l'UA
- ➔ Éléments pris en compte pour examiner les vœux :
 - ➔ Liste des éléments pris en compte pour l'étude des dossiers (seules les notes sur ces éléments pourront être utilisées dans l'aide à la décision)

Transparence et information des candidats

POUR VOTE

Lien vers tableau de synthèse

4.2 Admission Master

Master 1

L.612-6 C. Educ. : Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Capacités d'accueil :

Capacité d'accueil globale = capacité d'accueil des néo L3 + autres publics (redoublants, FC, étudiants étrangers...).

POUR VOTE

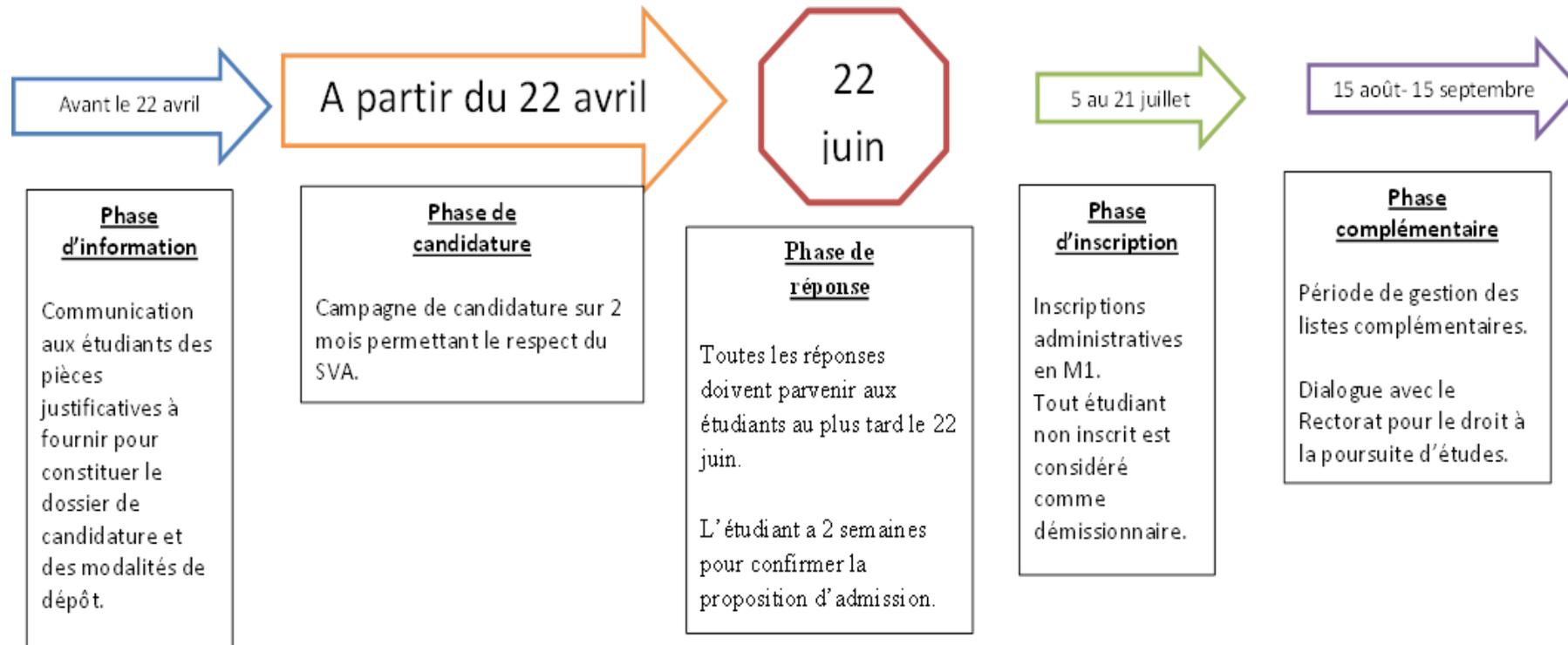
Lien vers tableau de synthèse

4.2 Admission Master

Master 1

POUR VOTE : Campagnes d'admission :

Dates d'ouverture et de fermeture des campagnes = dates auxquelles les étudiants peuvent déposer leur dossier de candidature.



4.2 Admission Master

Master 2

L.612-6-1 C. Educ: L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Régime dérogatoire :

Master 2 mentions Droit public / Droit privé / Droit des affaires : accès en M1 est libre. La sélection se fait à l'entrée du M2.

Les autres cas :

Régulation de l'accès en M2 possible :

- Les étudiants en « réorientation » entre 2 mentions ;
- Les étudiants en provenance d'une autre université ;
- Les étudiants redoublant le M1 en 2017/2018.

Inconnue :

Quelle sera l'attitude des étudiants : vont-ils conserver des réflexes de mobilité entre le M1 et le M2 ?

Lien vers tableau de synthèse

4.3 Conventions

- Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion :
 - Convention de partenariat avec le Groupe ENOES (Master Comptabilité, Contrôle, Audit) - **pour vote**
 - Convention de partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire (Master 2 Gestion du Patrimoine) - **pour vote**
 - Convention Double Diplôme avec Nicolaus Copernicus University (NCU) Torun Poland (Master Management et commerce international) - **pour vote**



4.3 Conventions

- Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :
 - Convention de co-accréditation avec l'Université de Nantes (Master Psychologie sociale, du travail et des organisations) - **pour vote**
 - Convention de co-accréditation avec Le Mans Université (Master Histoire) - **pour vote**
 - Convention de partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France – Fédération du Maine-et-Loire (LP intervention sociale) - **pour vote**

4.3 Conventions

- UFR ESTHUA Tourisme et Culture :
 - Convention de Double Diplôme avec Bali State Polytechnic (Licence Sciences Sociales) - **pour vote**

5. Vie étudiante

5.1 Projets FSDIE– VOTE

5.1 Projets FSDIE (1/2)

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	Proposition
BDE LLCE ANGLAIS	Organisation du Talent Show	400 €	400 €
BDE APA (Association de Psychologie Angevine)	Organisation d'un gala	2 500 €	2 500 €
AIDOC (Asso. interdisciplinaire des doctorants de l'Ouest en confluences)	Parcours de gamins : regards croisés sur l'enfance	700 €	700 €
AESFA (Asso. des sages femmes d'Angers)	Organisation du bureau national de l'ANESF	1 800 €	1 800 €

5.1 Projets FSDIE (2/2)

POUR VOTE

ACEPA (Asso. corporative des étudiants en pharmacie d'Angers)	Organisation du gala de Pharmacie	2 080 €	2 080 €
RADIE (Réseau angevin de droit international et européen)	Organisation d'un voyage culturel à Paris	1 100 €	1 100 €
RADIE (Réseau angevin de droit international et européen)	Participation au concours européen des droits de l'Homme – René Cassin	700 €	700 €
BDE ECO	Organisation d'un gala	1 750 €	X
3 AGA Association Angevine de l'Assemblée Générale de l'ANEPF (Pharmacie)	Assemblée générale de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)	5000 €	2 000 €
PREVISIONNEL		16 030.00 €	11 280 €



AGILITATEURS
université
angers

Annexe 2 : Profession de foi Emile CEDILLE



Election à la vice-présidence étudiante

Candidature de
Emile CEDILLE

CFVU du 26 Février 2018



PRESENTATION

Être vice-président.e étudiant.e est un droit qui est ouvert aux élu.e.s étudiant.e.s grâce à la Loi de Responsabilité des Universités du 10 Août 2007. Il/elle a pour rôle de représenter au mieux les étudiant.e.s de l'Université d'Angers en siégeant à différentes commissions avec la collaboration des élu.e.s étudiant.e.s et ainsi faire le lien entre les différentes commissions de l'université et les étudiant.e.s, que ce soit de l'étudiant.e vers les instances ou des instances vers l'étudiant.e. Elle/il doit savoir prendre un certain recul sur ses propres opinions pour exprimer celles qui représentent au mieux les étudiant.e.s. Pour cela il/elle doit être à leur écoute notamment en passant par le biais des nombreuses associations étudiantes présentes sur Angers.

Lors de mes années lycée j'ai eu la chance d'être élu au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) pendant trois années et faire partie des différentes commissions au sein de l'administration de mon lycée, telles que la commission permanente, le CA, la commission santé et citoyenneté. J'ai également pu assister à de nom-

breuses rencontres inter CVL dans lesquelles nous avons développé différents sujets tel que la santé où on a participé à la mise en place du « moi(s) sans tabac » à Nantes. J'effectue ici ma première année en tant qu'étudiant angevin en première année de licence de sciences, dont je suis le représentant de promotion, sur le campus Belle Beille où je réside en chambre universitaire. Cela me permet d'alimenter ma réflexion sur la vie des campus éloignés du centre ville.

C'est avec cette expérience que je propose ma candidature au poste de la vice-présidence étudiante et tiens à vous informer que je prendrai ce rôle d'élu très à cœur comme j'ai pu déjà le faire dans mes engagements passés.

Voici les points que je souhaite aborder tout au long de ce mandat de deux ans. Je poursuivrai ainsi les projets entamés par Safia Kiker et j'apporterai ma pierre à l'édifice.

Emile CEDILLE



L'accessibilité et la réussite des étudiant.e.s :

A la rentrée 2018 débutera la mise en place du projet Thélème dans six lycées pilotes et devrait se voir être mis en place en 2021 pour les étudiant.e.s de première année. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'orientation des élèves et des étudiant.e.s et sa mise en place va représenter une grande avancée. Cependant, il semble important, dans ce même temps de ne pas négliger les collaborations avec les autres lycées, qui ne sont pas inscrit dans l'expérimentation Thélème. Un travail reste donc toujours à mener sur la liaison lycée-université. Il serait également envisageable de développer le tutorat pour les étudiants en attendant son apparition en 2021.

- **Liaison Lycée-Université :**

C'est l'avenir de nombreux jeunes dont il est question, c'est pour cela que je propose la mise en place d'un recrutement d'ambassadeur.rice.s dès le début de chaque année lors de l'UEL liaison lycée-université durant lequel ils/elles seront formé.e.s. Afin d'organiser et de coordonner les actions auprès des lycéen.ne.s ainsi que des rencontres pertinentes, je propose la formation d'une commission liaison lycée-université composée d'étudiant.e.s ambassadeur.rice.s, d'él.u.e.s lycéen, d'enseignant.e.s chercheur.euse.s de chaque composante chargée du lien lycée-université et du/de la responsable administrative du guichet info-campus. Elle serait coprésidée par la VP CFVU, le/la VPE et la CM liaison lycée-université. Les ambassadeur.rice.s iront, en comité composé d'étudiant.e.s de diverses orientations, mener ces actions au sein des lycées.

Pour parfaire l'intégration des jeunes étudiant.e.s il serait souhaitable que les ambassadeur.rice.s ayant été à la rencontre des terminales les accueillent lors de leur rentrée à l'Université. Cela viendrait prendre la place d'un tutorat d'accueil en composante qui a du mal à être mis en place de manière efficiente aujourd'hui.

L'accessibilité et la réussite des étudiant.e.s :

- **Tutorat :**

L'intégration au sein de l'université doit pouvoir se faire au mieux et cela passe par l'assurance d'un soutien pour et par les étudiant.e.s. Ce soutien est prévu dans le plan Thélème. Or, la transition entre ce dispositif et celui de DARE, qui est l'actuel, requiert du temps afin d'être opérationnel d'ici 2021. C'est pour cela que je souhaite accompagner le plus tôt possible la mise en place dans l'ensemble des filières d'un système de tutorat tel qu'il a été mis en place en santé et tel qu'il est prévu. Ce tutorat est organisé par des étudiant.e.s et possède donc l'avantage de permettre aux étudiant.e.s bénéficiant de ce tutorat d'obtenir un temps leur permettant de prendre confiance. Il serait géré par les associations étudiantes de ces filières laissant ainsi la liberté à chaque tuteur.rice de s'organiser selon les demandes des étudiant.e.s. Le recrutement des tuteur.rice.s se ferait sous forme d'appel à bénévolat et seraient confirmé.e.s par les enseignant.e.s en charges des unités d'enseignement.

- **Liaison Université-Entreprise :**

Dans la continuité du projet Thélème qui vise à accompagner l'étudiant.e de Bac-3 à Bac+3, je souhaite continuer ce suivi jusqu'à l'approche du monde professionnel des étudiant.e.s. Ainsi l'alternance au sein de l'Université est une vraie réussite. Cependant les filières générales comme les licences de sciences, de lettres ou de droit n'ont pas accès au monde de l'entreprise. Il existe la possibilité d'effectuer des stages durant les périodes de vacances mais trop peu d'étudiant.e.s le savent. Je souhaite mettre en place avec le module de Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiant (3PE) une recherche de stage mené par l'étudiant.e en s'appuyant sur la plateforme IP'OLINE mise en place pour faciliter les recherches entre étudiants et entreprises. Ce module n'étant pas intégré dans toute les filières, il est souhaitable de le voir s'y mettre en place. Cette recherche pourra être facilitée par un moment d'échange entre les entreprises et les étudiant.e.s qui se tiendra sur une journée où chaque UFR accueillera des représentants d'entreprises qui lui sont de son domaine. Cela permettra de faire découvrir le monde du travail à un grand nombre d'étudiant.e.s avant de se lancer dans la recherche de stages pour leur dernière année de licence ou leur master.

L'Université et ses partenaires locaux :

- **Un lieu de vie étudiant sur Belle Beille :**

L'université d'Angers et le Crous se sont accordés sur la mise en place d'un lieu de vie étudiants qui devrait voir le jour en septembre 2018 sur le campus de Belle Beille. Ce lieu sera géré par une association étudiante fondée spécialement pour son fonctionnement et dont le VPE serait le président. Les projets d'actions menées au sein de ce lieu de vie étant encore à construire et vivant moi-même sur ce campus, je me permets de vous faire part de la manière dont j'envisage de rendre ce lieu attractif et dynamique. J'ai pu constater sur le campus Belle Beille à quel point après la dernière heure de cours il est difficile de se retrouver entre étudiant.e. Une fois que ce lieu fonctionnera au mieux durant les périodes d'ouverture en journée et en semaine, je proposerai la mise en place d'un planning d'ouverture nocturne et de week-end. Il serait le lieu de détente des étudiant.e.s du campus de Belle Beille où réside un grand nombre d'étudiant.e.s en cité universitaire. En collaboration avec d'autres associations étudiantes labellisées, afin de donner de la valeur à ce label, des activités pourront être mises en place et les rendre ainsi plus visibles aux étudiant.e.s. Je pense notamment aux associations culturelles tel que les associations de théâtre qui pourraient faire des représentations ou des cours d'initiation aux étudiant.e.s. Des soirées projections de films, billard, baby-foot et piano ainsi que d'autres activités qui pourront nous être suggérées par les étudiant.e.s, feront vivre ce lieu de rencontre.

- **Le soutien aux associations :**

Comme vu précédemment les associations sont indispensables au bon fonctionnement de la vie au sein de l'université et donc pour l'université. L'engagement associatif est ce qui permet aux associations de faire vivre nos campus et ainsi faire vivre nos étudiant.e.s. Il est donc à bénéfice réciproque pour l'université d'Angers et pour les étudiant.e.s. Après l'UEL mis en place par Safia Kiker et les élus étudiants Fé2A ainsi que grâce au soutien, entre autres, du chef de cabinet, portant sur le fonctionnement associatif, je souhaite continuer dans ce sens en



L'Université et ses partenaires locaux :

valorisant l'acte de bénévolat au sein des associations. Cela permettra d'augmenter le nombre d'engagement étudiant auprès des associations et donc développer leurs compétences dans le fonctionnement de la vie universitaire. Ainsi les tuteur.rice.s et autres membres des associations pourraient se voir accorder une mention qui valorise leur diplôme par rapport à un autre comme c'est le cas pour les élu.e.s étudiant.e.s ou se verront accorder des ECTS.

En tant qu'élu.e.s étudiant.e.s nous devons les représenter au mieux dans les instances et pour cela il nous faut communiquer davantage avec eux, ce qui n'est pas toujours évident. C'est pourquoi les associations nous sont toujours utiles. Elles représentent au mieux les étudiant.e.s dans leur globalité et une consultation de ces associations permettrait d'exprimer au mieux les attentes des étudiant.e.s. Elle passe par l'intermédiaire de la conférence des présidents d'associations qui a été relancée en décembre dernier mais qui n'a vu qu'une quinzaine de participant.e.s. Je souhaite donc donner à cette conférence toute son importance afin de permettre une meilleure liaison entre les étudiant.e.s et les instances de l'université. Cela aura pour effet de redonner de la valeur aux associations dans leur démarche avec les étudiant.e.s et de faciliter la tâche des élu.e.s pour communiquer les informations ascendantes et descendantes.



La démocratie étudiante

La vie démocratique des étudiant.e.s est une chance pour les étudiant.e.s et pour l'université. Elle permet d'effectuer un travail commun, réfléchi et mesuré pour le bien de tous. Or, nous avons pu constater que la participation des étudiant.e.s aux dernières élections centrales est très faible avec seulement 10% de participation. Je considère ce résultat comme décevant au vu de la communication qui a pu être faite par l'université d'Angers et les différentes associations étudiantes. Les étudiant.e.s ne savent pas de quoi il est question réellement, ne prennent pas conscience de la chance qu'ils/elles ont d'avoir des représentant.e.s qui expriment leurs souhaits aux instances mais également des projets qui peuvent y être menés. Pour les prochaines élections centrales je souhaite que le plus grand nombre d'étudiant.e.s se sentent concerné.e.s sur l'impact que peuvent avoir ces élections sur leur vie de campus mais aussi sur les points pédagogiques que nous pouvons abordés. Ainsi pour que chaque étudiant.e sache en quoi consiste le rôle des élu.e.s et le fonctionnement de l'Université, je suggère que soit mis en place un module, tel qu'il en existe sur le fonctionnement de l'ENT de l'université d'Angers, en début d'année pour l'ensemble des étudiant.e.s.

C'est avec ces objectifs que je propose ma candidature au poste de vice-président étudiant.

Emile CEDILLE



Annexe 3 : Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants »



Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants ».

La Commission à la Formation et à la Vie Universitaire, réunie le 26 février 2018, réaffirme son attachement au libre accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur public et regrette les nouvelles modalités choisies pour l'organiser.

La loi « relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s » est actuellement débattue au sein des institutions, mais le ministère oblige l'université à mettre en place cette réforme. Il met une pression inacceptable sur le monde universitaire et sur les lycées, et crée une insécurité tout autant impensable pour des futur-e-s bachelier-e-s sélectionné-e-s selon des modalités encore indéterminées et encore moins votées.

Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leurs missions. Mais pour atteindre cet objectif, il faut des moyens que le ministère nous refuse depuis des années.

A travers les dernières séances des Conseils Centraux, les élu.e.s ont déjà dénoncé les difficultés budgétaires des universités françaises et l'insuffisance des moyens accordés à l'UA.

Cette situation a des conséquences très concrètes, sur les étudiant-e-s, les enseignant-e-s et les personnels : conditions d'études qui se dégradent, suppression d'heures d'enseignement...

En demandant aux universités de classer les candidatures étudiantes selon un certain nombre de critères, alors que les filières ont des capacités d'accueil limitées, le ministère s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas son nom. Sous couvert d'une supposée personnalisation, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur qui est organisé. C'est un recul, et non un progrès social. La sélection des étudiant-e-s va de pair avec la mise en concurrence des établissements : comment ne pas voir que la réforme en cours vise à faire le tri entre les établissements dits « d'excellence » qui accueilleront les « excellent.e.s » étudiant-e-s et les « autres » établissements qui accueilleront les « autres » étudiant-e-s ?

Afin de continuer à défendre le service public universitaire, la Commission à la Formation et à la Vie Universitaire demande le retrait du Plan étudiants et de la loi « relative à l'orientation et la réussite des étudiant.e.s ». Elle refuse de mettre en place cette réforme de l'accès à l'université. Elle refuse de voter les attendus et les capacités d'accueil que le ministère nous demande de lui faire remonter; Elle réitère son appel au gouvernement pour que soient accordés aux universités, les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leurs missions.

Nous appelons les conseils des autres établissements à adopter cette position qui nous paraît être la seule responsable tant que cette loi ne sera pas votée et donc officiellement et légalement applicable.